



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 12 décembre 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 5 décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2022-66

INVENTAIRE COMPTABLE

**BUDGET GESTION DES
MILIEUX AQUATIQUES
EXERCICE 2022**

**SORTIES DE BIENS
TOTALEMENT AMORTIS**

DIVERS

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE, Eric LACROIX, Aldo MARCUCCILLI Vice-Présidents, Sébastien ALLIER, Romain BOST, Laurence BOYER, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Cécile DONY, Christian DUPUIS, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Lucien MURZI Vice-Présidents, Laurent BELUZE, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Jean-Paul CAPITAN, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, Pascal NERON, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Gilbert GRATALOUP
Timothée CRIONAY	Daniel FRECHET
Joëlle GIRARDET	Eric LACROIX

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

L'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux collectivités ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 29 septembre 2021 relative à la durée des amortissements applicables aux biens de Roannaise de l'Eau ;

La nécessité d'ajuster l'inventaire comptable et l'état d'actif tenu par l'Ordonnateur et le Comptable Public conduit à proposer de sortir les biens déjà amortis et les biens de faible valeur pour l'année 2020.

I. Les immobilisations incorporelles déjà amorties (compte 2031 – 2033 – 2051)

Plusieurs biens dont la Valeur Nette Comptable est à ce jour à zéro figurent à l'Actif de Roannaise de l'Eau. Ces biens doivent être sortis pour que l'inventaire et l'actif comptable restent en adéquation. Il s'agit de biens incorporels tels que études, frais d'insertion ou licences (comptes 2031 – 2033 ou 2051)

La liste des biens concernés :

Comptes	Montant d'acquisitions	Amortissements constatés	Valeur Nette Comptable
2051	10 886.50 €	10 886.50 €	0.00 €
	10 886.50 €	10 886.50 €	

II. Les immobilisations corporelles de faible valeur déjà amorties < 1 000.00 €

La délibération du 29 septembre 2021 a fixé l'amortissement des biens de faible valeur (< à 1 000.00 €) à une durée de 1 an.

La nécessité d'ajuster l'inventaire et l'actif comptable conduit à proposer au Conseil de sortir les biens à faible valeur amortis au 31/12/2020.

Par mesure de simplification, les biens peuvent être sortis sur décision de l'assemblée délibérante dès qu'ils sont intégralement amortis, avec conformément aux modalités de transmission des informations patrimoniales, établissement d'un certificat retraçant les numéros d'inventaire, leur libellé et valeur d'acquisition.

Ces biens sont conservés à l'inventaire physique de l'Ordonnateur, s'ils sont toujours utilisés. Par ailleurs, en cas de cession de biens à faible valeur totalement amortis qui auraient au préalable été sortis de l'inventaire comptable, il convient de considérer que ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de la cession sera enregistré en section de fonctionnement, en produit de gestion courante.

La liste récapitulative des biens concernés :

Comptes	Montant d'acquisitions	Amortissements constatés	Valeur Nette Comptable
21578	500.00 €	500.00 €	0.00 €
2182	33.66 €	33.66 €	0.00 €
2184	861.33 €	861.33 €	0.00 €
2188	251.46 €	251.46 E	0.00 €
	1 646.45 €	1 646.45 €	

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- sortir de l'inventaire comptable les immobilisations incorporelles pour une valeur totale de 10 886,50 €, par opération d'ordre non budgétaire

- sortir de l'inventaire comptable les biens de faible valeur inférieurs à 1 000,00 € totalement amortis au 31/12/2020, pour une valeur totale de 1 646,45 €, par opération d'ordre non budgétaire,

Les montants de ces biens sont détaillés en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le 19 DEC. 2022

Le Président

Daniel FRECHET

Certificat Administratif de sortie des biens totalement amortis

L'ordonnateur atteste par la présente que les biens figurant ci dessous sont amorties en totalité. Par conséquent, il demande au comptable de la collectivité de procéder à la sortie des biens cochés par **opération d'ordre non budgétaire** (ré-intégration des amortissements).

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Amortissements 2021	Amortissements antérieurs	Valeur Nette Comptable	Cocher pour sortir
2051	SYR01	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES CC BELMONT	06/12/2010	75,99		75,99	0,00	X
2051	SYR02	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES CC PERREUX	06/12/2010	399,45		399,45	0,00	X
2051	SYR03	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES CCPAT	06/12/2010	770,78		770,78	0,00	X
2051	SYR04	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES COPLER	06/12/2010	640,28		640,28	0,00	X
2051	SYR05	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES GD ROANNE	06/12/2010	229,30		229,30	0,00	X
2051	SYR06	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES ST BONNET TRONCY	06/12/2010	24,15		24,15	0,00	X
2051	SYR07	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES ST CYR VALORGES	06/12/2010	10,63		10,63	0,00	X
2051	SYR08	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES VIOLAY	06/12/2010	40,77		40,77	0,00	X
2051	SYR09	DONNEES CARTHOGRAPHIQUES STE COLOMBE SUR GAND	06/12/2010	24,15		24,15	0,00	X
2051	SYR10	CREATION SITE INTERNET	12/12/2011	8 671,00		8 671,00	0,00	X

10 886,50

Date, cachet et signature de l'ordonnateur

Certificat Administratif de sortie des biens FAIBLE VALEUR totalement amortis

L'ordonnateur atteste par la présente que les biens figurant ci dessous sont amorties en totalité. Par conséquent, il demande au comptable de la collectivité de procéder à la sortie des biens cochés par **opération d'ordre non budgétaire** (ré-intégration des amortissements).

La sortie des biens de l'inventaire comptable ne vaut pas sortie de l'inventaire physique. Les fiches d'inventaire seront gardées en historique tout le temps de l'existence du bien.

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition		Montant			Valeur Nette Comptable	Cocher pour sortir
21578	2015600002	TRONCONNEUSE STHIL MS201T GUIDE 35 CM	17/03/2015	1	500,00	0,00	500,00	0,00	X
		Sous total COMPTE 21578			500,00		500,00		
2182	2015600007	PLAQUES - REMORQUE PEGD TA 180 AF	30/06/2015	1	33,66	0,00	33,66	0,00	X
		Sous total COMPTE 2182			33,66		33,66		
2184	2018600014	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS	15/05/2018	1	861,33	0,00	861,33	0,00	X
		Sous total COMPTE 2184			861,33		861,33		
2188	19982188789TEYSSONNE00005	CAISSE OUTILLAGE TEYSSONNE	19/11/2010	1	251,46	0,00	251,46	0,00	X
		Sous total COMPTE 2188			251,46		251,46		

TOTAL BIENS DE FAIBLE VALEUR**1 646,45****1 646,45**

Date, cachet et signature de l'ordonnateur

Le Président**D. FRECHET**